



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENCE 5

COMMISSIONS

Réunions de commissions 9

SÉANCES PLÉNIÈRES DES 15, 17 ET 22 DÉCEMBRE 2009

Projet et propositions de loi 21

Questions orales 27

Communication 29

Comité P – Titre honorifique 29

Eloge funèbre de M. Pierre Lano 30

Eloge funèbre de M. Pieter Leys 32

Budgets et comptes 32

Cour des comptes – Nomination 32

Votes nominatifs sur les motions 33

RELATIONS INTERNATIONALES 37

COMMUNIQUÉS DE PRESSE 39

PUBLICATIONS 41

CONSEIL DES MINISTRES 43

ANNEXES

Demandes d'interpellations 47

Projets de loi, propositions et rapports
de commission 49

Cour des comptes 51

ADDENDA 53

Agenda des séances plénières
et des réunions de commissions 55

Tableau d'avancement des travaux législatifs



SEMAINE DU 14 DÉCEMBRE AU 18 DÉCEMBRE 2009
SEMAINE DU 21 DÉCEMBRE AU 24 DÉCEMBRE 2009



AVIS

Cher lecteur,

Votre bulletin « Informations Parlementaires » se transforme en « La Chambre en ligne » à partir du 1^{er} janvier 2010!

Inscrivez-vous gratuitement sur www.lachambre.be - A La Une – pour recevoir le bulletin sous forme électronique par e-mail.

Le contenu et la structure restent inchangés, l'accès à l'information devient toutefois plus rapide : un simple click vous conduira aux rubriques qui vous intéressent :

- « Contenu » vous donne un aperçu général de la semaine écoulée à la Chambre et vous permet de consulter chaque article,
- « Tableau d'avancement » reprend le tableau des travaux législatifs actualisé,
- « Archives » vous donne un accès permanent aux anciens numéros de votre hebdomadaire. Ce service débutera le 8 janvier 2010.

Soucieux de répondre aux souhaits de nos lecteurs, nous restons à l'écoute de vos suggestions et remarques à l'adresse pri@lachambre.be.

Bonne lecture et à bientôt !





ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTENCE

MARDI, 17 NOVEMBRE 2009

RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

Le 17 novembre 2009, Monsieur Patrick Dewael, président de la Chambre des Représentants a rencontré le nouvel ambassadeur de la République d'Arménie à Bruxelles, Son Excellence Monsieur Avet Adonts.

Depuis juin 2009, Monsieur Adonts est ambassadeur de la République d'Arménie auprès du Royaume de Belgique ainsi que chef de mission auprès de l'Union Européenne. De 2007 à 2009, il a été président de la Commission pour l'intégration européenne de l'Assemblée nationale d'Arménie. En tant qu'ancien député, Monsieur Adonts attache beaucoup d'importance à la dimension parlementaire de la diplomatie.

L'entretien a essentiellement porté sur les points suivants :

- La situation économique en Arménie. La crise économique mondiale a également touché l'Arménie. Monsieur Adonts souligne que la crise est particulièrement difficile à gérer à cause de la situation d'isolement dans laquelle se trouve son pays (fermeture des frontières avec la Turquie et l'Azerbaïdjan).
- Les relations avec la Turquie. En octobre 2009, la Turquie et l'Arménie ont signé des accords fixant un calendrier pour le rétablissement des relations diplomatiques et l'ouverture des frontières. Les accords doivent être ratifiés par les parlements turc et arménien.
- La reconnaissance du génocide arménien.





- Les relations avec l'Azerbaïdjan et le conflit du Nagorny-Karabakh. L'Ambassadeur souligne que les responsables politiques azéris ne sont pas satisfaits des accords entre la Turquie et l'Arménie car ils auraient souhaité que ces accords dépendent plus étroitement du sort du Nagorny-Karabakh.
- Les relations avec les Etats-Unis et la Russie. L'Arménie cherche à maintenir de bonnes relations avec les deux pays.
- Les relations bilatérales entre la Belgique et l'Arménie.
- La présidence belge de l'Union européenne. L'Ambassadeur espère qu'une attention particulière sera accordée à la région du Caucase Sud.
- Le partenariat oriental, programme de l'U.E. destiné à renforcer ses relations avec six pays d'Europe orientale et du Caucase Sud, dont l'Arménie : perspectives d'accords de libre échange, de facilitation du régime de visa, etc.

LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

AMBASSADEUR RÉPUBLIQUE DE CORÉE

M. Park Joon-Woo, ambassadeur de la République de Corée (Corée du Sud) a été reçu en audience par le président de la Chambre le lundi 23 novembre 2009.

Les thèmes suivants furent abordés lors de l'entretien :

- Le taux de croissance de l'économie coréenne a été négatif en 2009, mais l'économie se redresse rapidement et l'ambassadeur prévoit un taux de croissance de 5,5% pour 2010.
- La République de Corée a décidé de mettre un accent particulier sur les défis actuels en matière environnementale et énergétique.
Le plan « Low CarboN Green Growth » vise à combattre la pollution et à réduire la dépendance en matière d'approvisionnement énergétique. Le gouvernement a décidé unilatéralement de réduire de 30% la production de gaz à effet de serre.
La République de Corée n'est pas signataire du Protocole de Kyoto.
- Le Président de la Chambre souligne l'importance de la résolution qui doit prochainement être votée par la Chambre concernant la Conférence de Copenhague.
Il évoque également l'évolution de la situation politique en Belgique.
Il confirme enfin son intention d'effectuer une visite officielle en République de Corée à la tête d'une délégation de la Chambre au printemps 2010.

LUNDI 23 NOVEMBRE 2009

AMBASSADEUR RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

M. Vladimir Müller, Ambassadeur de la République tchèque, a été reçu en audience par le Président de la Chambre le lundi 23 novembre 2009.



Les thèmes suivants furent abordés :

- L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.
- Le Président de la Chambre a mis l'accent sur l'importance d'une coopération entre les états membres de l'Union européenne en matière de police et de justice.
- Les effets de la crise économique et financière en République tchèque.
- Le taux de chômage a atteint 8% en 2009.
- La crise bancaire a relativement peu affecté la situation financière du pays étant donné notamment que la plupart des banques présentes en Tchéquie sont des filiales de banques internationales.
- La situation politique en Belgique.
- L'ambassadeur a proposé au Président d'effectuer sa visite officielle en République tchèque en mars 2010.

MARDI 8 DÉCEMBRE 2009

VISITE DE L'AMBASSADEUR DU JAPON

Monsieur Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu mardi 8 décembre 2009 Monsieur Jun Yokota, ambassadeur du Japon à Bruxelles.

L'ambassadeur Yokota, qui ne réside dans notre pays que depuis quelques mois, s'est enquis auprès du Président de la Chambre:



- de la situation socio-économique en Belgique (l'ambassadeur, qui a déjà rendu visite à plusieurs unités de production d'entreprises nippones implantées dans notre pays, s'est dit préoccupé de l'augmentation du chômage);
- de la situation politique (le problème de Bruxelles-Hal-Vilvorde, la demande d'une modification de la répartition de compétences entre le niveau de pouvoir fédéral et les niveaux de pouvoirs communautaire et régional).



MARDI 8 DÉCEMBRE 2009

VISITE DE L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE RWANDAISE

Monsieur Patrick Dewael, Président de la Chambre des représentants, a reçu mardi 8 décembre 2009 Monsieur Gérard Ntwari, le nouvel ambassadeur de la République rwandaïse à Bruxelles.

L'ambassadeur Ntwari appelle de ses vœux un renforcement des relations entre la Belgique et le Rwanda, relations qui sont déjà fortes. Il veut mettre tout en œuvre pour faire en sorte qu'une délégation parlementaire belge puisse effectuer une visite dans son pays.

Le Président de la Chambre, qui entend encourager la diplomatie parlementaire, associée à certains aspects de la coopération économique, se dit prêt à collaborer.





COMMISSIONS

Défense Nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. Denis Ducarme

➤ **VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2009**

Projet de loi instituant l'engagement volontaire militaire et modifiant diverses lois applicables au personnel militaire, n° 2314/1. (Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : Mme Liesbeth Van der Auwera).

- La discussion générale a eu lieu.
- Sont intervenus : MM. André Flahaut, Bruno Stevenheydens et Hans Bonte, Mmes Marie Arena et Juliette Boulet, M. Eric Libert, Mme Brigitte Wiaux, MM. Geert Versnick, Denis Ducarme et David Geerts et Mme Hilde Vautmans.
- Le ministre a répondu aux questions.
- Un amendement n° 1 a été introduit par M. David Geerts.
- L'amendement n° 1 a été rejeté.
- Les articles 1er à 58, ainsi que les annexes 1 et 2, ont successivement été adoptés.
- L'ensemble du projet de loi a été adopté par 10 voix contre 2.

Affaires sociales

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. Yvan Mayeur

➤ **VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2009**

1. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 19 et 20, 27 à 78), n° 2299/1. (Discussion et votes).

- Rapporteur : Mme Carine Lecomte.
- Exposé introductif par la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique chargée de l'Intégration sociale.
- La discussion générale a eu lieu
- Des amendements ont été déposés par M. Bonte et Mme Tasiaux-De Neys.
- La commission a adopté les dispositions proposées ainsi que les amendements n°s 1 à 7.



2. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de l'organisation de l'assurance maladie complémentaire (I et II), n°s 2292/1 et 2293/1.

- Rapporteur : Mme Carine Lecomte.
- Exposé introductif par la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale.

3. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 83 à 131), n° 2299/1. (Discussion et votes).

- Rapporteur : Mme Carine Lecomte.
- Exposé introductif par la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile.
- La discussion générale a eu lieu
- Des amendements ont été déposés par M. Bonte et Mme Tasiaux-De Neys.
- La commission a adopté les dispositions proposées ainsi que les amendements n°s 8 et 14.
- L'ensemble des dispositions soumises à la commission a été adopté par 9 voix et 3 abstentions.

4. Projet de loi en vue de soutenir l'emploi, n°s 2307/1 et 2. (Votes). (Rapporteur : Mme Valérie De Bue).

Amendements de Mme Smeyers et de M. Vercamer et consorts.

- Des amendements ont été déposés par MM. Gilkinet et Bonte.
- La commission a adopté les dispositions proposées ainsi que l'amendement n° 2.
- L'ensemble du texte a été adopté par 11 voix et 2 abstentions.

Prochaine réunion : jeudi 17 décembre 2009.

Relations extérieures

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président : M. Geert Versnick

➤ VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2009

1. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 21 à 24), n° 2299/1.

- Rapporteur : M. Xavier Baeselen.
- La discussion a eu lieu.
- Sont intervenus : M. Wouter De Vriendt, Mme Marie Arena, MM. Mark Verhaegen, Georges Dallemagne, Geert Versnick et le ministre de la Coopération au développement.
- L'ensemble des dispositions soumises à la commission ont été adoptées par 10 voix et 1 abstention.

2. Question de M. Wouter De Vriendt au ministre de la Coopération au développement sur "l'aide au développement pour l'Afghanistan" (n° 17597).

- Le ministre de la Coopération au développement a répondu.



3. Question de M. Ben Weyts au ministre de la Coopération au développement sur “la liste des prénoms marocains autorisés” (n° 17635).

- Le ministre de la Coopération au développement a répondu.

Finances et Budget

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009

1. Projet de budget des voies et moyens par l'année budgétaire 2010, n°s 2222/1 à 3.
Projet du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, n°s 2223/1 à 16.
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, n°s 2224/1 à 24.
Amendements du gouvernement, M. Goyvaerts, Mme Pas, M. Bultinck, Mme De Bont, M. Van de Velde, MM. Laeremans et Logghe, M. Bonte, Mmes Smeyers et Kitir et M. Van Biesen et consorts.

- Avis des autres commissions permanentes.
- Discussion des articles et votes.

- Dans le cadre de la procédure d'avis des autres commissions permanentes, la commission a entendu MM. Arens et Otlet et Mme De Bue.

- Les autres rapporteurs ont renvoyé à leur rapport écrit.

- Le gouvernement a déposé deux nouveaux amendements.

- Les articles 1^{er} à 20, ainsi que l'ensemble du projet de budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2010 ont successivement été adoptés par 11 voix contre 3.

- Les amendements n°s 16, 18, 19, 63, 65, 74 à 77 ont été adoptés.

- Les amendements n°s 1 à 15, 17, 20 à 62, 64, 67 à 73 ont été rejetés.

- L'amendement n° 66 est retiré.

- L'ensemble du projet de loi de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, tel qu'il a été amendé, a été adopté par 10 voix contre 5.

2. Question de M. Jan Jambon au vice-premier ministre et ministre du Budget sur “la perception de la TVA sur les terrains dans le cadre d'une nouvelle construction” (n° 17017).

- Le vice-premier ministre et ministre du Budget a répondu.

3. Question de M. Ben Weyts au vice-premier ministre et ministre du Budget sur “l'audit interne de l'administration fédérale par le commissariat du gouvernement” (n° 17058).

- Le vice-premier ministre et ministre du Budget a répondu.

4. Question de M. Georges Gilkinet au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles sur “la désaffectation de 738,2 millions initialement destinés au Fonds de Vieillessement” (n° 17390).

- Le vice-premier ministre et ministre du Budget a répondu.



5. Question de M. Luk Van Biesen au vice-premier ministre et ministre du Budget sur “l’influence des prévisions économiques de la BNB sur le budget du 2010 et 2011” (n° 17676).

- Le vice-premier ministre et ministre du Budget a répondu.

6. Projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l’utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le Code des sociétés - Amendé par le Sénat, n° 1988/7.

- Rapporteur : M. Luk Van Biesen.
- Deux amendements ont été déposés par M. Van der Maelen.
- L’amendement n° 17 a été rejeté.
- L’amendement n° 18 a été retiré.
- Les articles 1^{er} à 60 ont été adoptés.
- L’ensemble du projet de loi a été adopté part 9 voix contre 1 et 2 abstentions.
- La commission a décidé de renuméroter les articles du projet de loi afin de préserver la nouvelle structure (et numérotation) de la loi telle qu’elle avait été prévue dans le projet de loi initial.

➤ **JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009**

- Projet de budget général des dépenses pour l’année budgétaire 2010, n°s 2223/1 et 2.
- Exposé général, n° 2221/1.

Amendements du gouvernement – Renvoyés en commission par la séance plénière du 17 décembre 2009.

- Rapporteur : M. Christian Brotcorne.
- La discussion a eu lieu.
- L’amendement n° 78 a été adopté par 12 voix contre 3 et 2 abstentions.
- L’article 1-01-2, ainsi amendé, a été adopté par 12 voix contre 3 et 2 abstentions.
- Les amendements n°s 79 et 80, visant à insérer un article 2.13.9 et 2.13.10, ont été successivement adoptés par 12 voix contre 3 et 2 abstentions.
- L’ensemble du projet de budget, ainsi amendé, a été adopté par 11 voix contre 4 et 2 abstentions.

Prochaine réunion : mardi 5 janvier 2010.

Economie

COMMISSION DE L’ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L’ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L’AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ **LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

1. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 26 et 79-82), n° 2299/1.



- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a donné un exposé.

- La discussion a été clôturée.

- Les articles 26 et 79 à 82 ont été adoptés.

2. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "l'aliénation de certaines oeuvres d'art par les musées" (n° 17163).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

3. Question de M. Jean-Jacques Flahaux à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "la mise en oeuvre d'une politique de dynamisation des musées", (n° 17772).

- La ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique a répondu.

4. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 144-155 et 157-159), n° 2299/1.

- Exposé introductif du ministre pour l'Entreprise et la Simplification.

- La discussion a été clôturée.

- Les articles 144 à 155 et 157 à 159 ont été adoptés.

5. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 16-18), n° 2299/1.

- Exposé introductif du ministre du Climat et de l'Énergie.

- La discussion a été clôturée.

- Les articles 16 à 18 ont été adoptés.

- L'ensemble des dispositions du projet de loi soumises à la commission a été adopté par 9 voix contre 4 abstentions, moyennant un nombre de corrections techniques d'ordre légistique.

6. Question de M. Flor Van Noppen au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la réduction forfaitaire sur la facture énergétique" (n° 17025).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

7. Question de M. Éric Libert au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les désagréments causés par des ruptures consécutives de courant électrique dans la commune de Rhode-Saint-Genèse" (n° 17028).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

8. Question de Mme Cathy Plasman au ministre du Climat et de l'Énergie sur "un accord de plus avec Suez" (n° 17053).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.



9. Questions jointes :

- Question de Mme Katia della Faille de Leverghem au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les infractions commises par les centres de bronzage" (n° 17071).
- Question de Mme Magda Raemaekers au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les contrôles auxquels sont soumis les centres de bronzage" (n° 17481).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

10. Question de Mme Katrien Partyka au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la contribution du SPF Économie à l'Agence internationale de l'énergie" (n° 17534).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

11. Question de Mme Cathy Plasman au ministre du Climat et de l'Énergie sur "le règlement des tarifs pour la recharge des voitures électriques" (n° 17575).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

12. Question de M. Philippe Blanchart au ministre du Climat et de l'Énergie sur "l'utilisation de biodiesel dans l'aviation civile en Belgique" (n° 17578).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

13. Question de Mme Cathy Plasman au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les dangers de certaines illuminations de Noël" (n° 17599).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

14. Question de Mme Cathy Plasman au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les conditions générales dans le secteur de l'accueil de la petite enfance" (n° 17662).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

15. Question de Mme Cathy Plasman au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les chèques cadeaux" (n° 17720).

- Le ministre du Climat et de l'Énergie a répondu.

Prochaine séance : mardi 5 janvier 2010.

Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers

➤ **LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009**

1. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 132-143), n° 2299/1.



- Rapporteur : Mme Katia della Faille de Leverghem.
- La discussion des articles n°s 132 à 143 a eu lieu.
- La discussion est clôturée.
- Les articles ont successivement été adoptés.
- L'ensemble des articles ont été adoptés par 9 voix contre 3 et 3 abstentions.

2. Proposition de loi (Servais Verherstraeten, Yolande Avontroodt, Christian Brotcorne, Jean-Jacques Flahaux, Thierry Giet, Marie-Claire Lambert, Nathalie Muylle, Hilde Vautmans) modifiant la loi du .. instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac en ce qui concerne une instauration progressive de l'interdiction de fumer dans les débits de boisson, n° 2317/1.

- Rapporteur : Mme Colette Burgeon.
- Les amendements n°s 1 à 4 ont été déposés par Mmes Colette Burgeon et consorts, Sarah Smeyers et Thérèse Snoy et d'Oppuers.
- La discussion est clôturée.
- L'amendement n° 1 a été adopté.
- Les articles ont successivement été adoptés.
- La proposition de loi telle qu'amendée, y compris les corrections techniques d'ordre légistique, a été adoptée par 10 voix contre 3 et 2 abstentions.

Prochaine séance : mardi 5 janvier 2010.

Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. François Bellot

➤ LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009

Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 156), n° 2299/1.

- Rapporteur : M. Roel Deseyn.
- Exposé introductif du ministre pour l'Entreprise et la Simplification administrative.
- La discussion générale a eu lieu.

- Sont intervenus : MM. François Bellot et Jan Mortelmans.
- Le ministre a répondu.
- La discussion des articles a eu lieu.
- Un amendement n° 2 a été introduit par M. François Bellot.
- L'article et l'amendement ont successivement été adoptés à l'unanimité.

2. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 1 à 15), n° 2299/1.

- Rapporteur : M. Roel Deseyn.
- Exposé introductif du secrétaire d'Etat à la Mobilité, adjoint au premier ministre.



- La discussion générale a eu lieu.
- Sont intervenus : MM. Jan Mortelmans, Jef Van den Bergh et David Geerts.
- Le secrétaire d'Etat a répondu.
- La discussion des articles a eu lieu.
- Un amendement n° 1 a été introduit par M. David Geerts.
- Un amendement n° 3 a été introduit par M. Jef Van den Bergh et consorts.
- Les amendements n°s 4, 5, 6 et 7 ont été déposés par MM. Jan Mortelmans et Bruno Stevenheydens.
- L'amendement n° 1 a été retiré.
- L'amendement n° 3 a été adopté.
- Les amendements n°s 4, 5, 6 et 7 ont été rejetés.
- Les articles ont successivement été adoptés à l'unanimité.
- L'ensemble des dispositions soumises à la commission du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 11 voix et 3 abstentions.

3. Projets de loi joints :

- Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire, en ce qui concerne principalement la certification de personnel de sécurité et la maintenance des véhicules, n° 2247/1.
- Projet de loi relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne, n° 2248/1.
- Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire et le Code judiciaire en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité, n° 2249/1.
- Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité, n° 2250/1.

(Continuation). (Rapporteur : Roel Deseyn).

- La discussion générale a été clôturée.
- Est intervenu : M. Roel Deseyn.
- Le secrétaire d'Etat a répondu.
- La discussion des articles a eu lieu.
- Des corrections techniques d'ordre légistique ont été apportées.
- Quatre amendements ont été déposés par MM. Jef Van den Bergh et consorts au projet de loi n° 2247.
- Deux amendements ont été déposés par MM. Jef Van den Bergh et consorts au projet de loi n° 2248.
- Un amendement a été introduit par MM. Jef Van den Bergh et consorts au projet de loi n° 2249.
- Un amendement a été introduit par MM. Jef Van den Bergh et consorts au projet de loi n° 2250.
- Tous les amendements ainsi que les articles des quatre projets de loi ont successivement été adoptés.
- Les quatre projets de loi, tels qu'amendés, ont été adoptés à l'unanimité.



Cour des comptes

SOUS-COMMISSION "COUR DES COMPTES" DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. Luk Van Biesen

➤ **MARDI 15 DÉCEMBRE 2009**

Nomination d'un conseiller (N) à la Cour des Comptes - audition des candidats.

- Huit candidats se sont présentés et ont exposé leur candidature au poste de conseiller de manière plus approfondie.
- Les candidats ont répondu aux questions de Mme Meyrem Almaci et MM. Jenne De Potter (loco Bogaert), Hagen Goyvaerts, Luk Van Biesen, Dirk Van der Maelen et Robert Van de Velde.

➤ **MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2009**

Présentation du 166e Cahier de la Cour des Comptes

- Exposé introductif du Président de la Chambre
- Mot de bienvenue du président de la sous-commission.
- MM. Roland et Desomer, présidents de la Cour des comptes, ont donné un aperçu du contenu du 166^{ème} Livre.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Président : Mme Sonja Becq

➤ **MARDI 15 DÉCEMBRE 2009**

1. Projet de loi relatif aux méthodes de recueil des données des services de renseignement et de sécurité, n°s 2128/1 à 5.

Amendements de MM. Laeremans, Schoofs, Van Hecke, Lahssaini et Landuyt, Mme Smeyers et du gouvernement.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Filip De Man, Bart Laeremans) modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, en ce qui concerne la suppression de la Sûreté de l'Etat, n° 1023/1.
- Proposition de loi (Sarah Smeyers) modifiant la loi du 7 avril 2005 relative à la protection des sources journalistiques en ce qui concerne la protection à l'égard des services de renseignements et de sécurité, n° 1757/1.

Avis du Conseil d'Etat.

(Deuxième lecture, art. 94 Rgt. et vote sur l'ensemble). (Rapporteur : Mme Clotilde Nyssens).

- La commission a procédé à la deuxième lecture et a souscrit à la plupart des observations du service juridique.
- Le gouvernement a déposé les amendements n° 80 à 82.
- Les amendements n°s 80 à 82 ont été adoptés.



- Conformément à l'art. 78,4, al.2 du Rgt, le délai de 3 jours est réduit.
- L'ensemble du projet de loi, tel qu'amendé, a été adopté par 9 voix contre 4 et 1 abstention.

2. Projets de loi joints :

- Projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie maritime, n° 2214/1.
(Vote sur l'ensemble).
- Projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie maritime et modifiant le Code judiciaire, n°s 2215/1 et 2.
Amendement de M. Landuyt.
(Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : M. Olivier Hamal).

- La commission a pris connaissance de la note du service juridique et a souscrit à la plupart des corrections proposées.
- L'ensemble du projet de loi n° 2214, tel que corrigé, a été adopté par 11 voix et 2 abstentions.
- La discussion des articles du projet de loi n° 2215 a eu lieu.
- Tous les amendements ont été rejetés.
- L'ensemble du projet de loi n° 2215 a été adopté par 12 voix contre une et une abstention.
- Le gouvernement a demandé l'urgence pour l'examen de ces projets.

3. Avis de subsidiarité sur la proposition de règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen, COM (2009) 154 - adoptée par la Commission européenne le 14 octobre 2009.
(Clôture et votes). (Rapporteur : Mme Clotilde Nyssens).

- La commission a adopté par 13 voix et une abstention l'avis de subsidiarité proposé par le secrétariat et demande que cet avis soit transmis aux institutions européennes conformément à l'article 37 bis du Règlement.
- Les membres insistent à nouveau pour que la Chambre et le Sénat (éventuellement via la commission parlementaire de concertation) se concertent sur la méthode de travail pour le traitement des avis de subsidiarité.

4. Projet de loi-programme - art. 193 et 194 (anciens art. 180 et 181), n° 2278/18 et amendement de Mme Becq. Renvoyé à la commission par la séance plénière du 15 décembre 2009.

- Affaire sans rapport.
- Les articles 193 et 194 du projet de loi-programme concerne une matière visée à l'article 77 de la Constitution.
- La commission souscrit à la proposition de la Présidente de soustraire ces dispositions au projet pour les intégrer dans un nouveau texte.
- L'amendement n° 2 (art. 1^{er} du texte scindé) est adopté par 9 voix contre 1 et 4 abstentions.
- La commission confirme pour le reste les votes précédemment émis.

Prochaine réunion : mardi 5 janvier 2010.



Mondialisation

COMMISSION SPÉCIALE "MONDIALISATION"

Président : M. Dirk Van der Maelen

➤ **MARDI 15 DÉCEMBRE 2009**

"Les aspects mondiaux de la crise financière"

Echange de vues avec M. Olivier DE SCHUTTER, rapporteur spécial des Nations Unies pour le Droit à l'alimentation, Professeur à l'UCL.

- La réunion a eu lieu.

Prochaine réunion : mardi 5 janvier 2010.

Naturalisations

COMMISSION DES NATURALISATIONS

Président : M. David Lavaux

➤ **MARDI 15 DÉCEMBRE 2009**

- Discussion relative à la problématique des avis favorables qui sont transmis sous forme de liste par le parquet d'Anvers.
- Correspondance avec la Sûreté de l'Etat.
- Correspondance avec l'Office des Etrangers.
- Examen des dossiers à propos desquels les chambres ne sont pas parvenues à une décision unanime.

- La commission a discuté des courriers reçus du procureur du Roi à Anvers, de la Sûreté de l'Etat et de l'Office des Etrangers.

- Elle a marqué son accord avec le procédé adopté par le procureur du Roi à Anvers, notamment l'envoi à la Chambre des avis favorables dans le cadre des demandes de naturalisation sous forme de liste.

- Elle a entamé l'examen des dossiers à propos desquels les chambres ne sont pas parvenues à une décision unanime.

Prochaine séance : mardi 12 janvier 2010.



Questions européennes

COMITÉ D'AVIS CHARGÉ DES QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidents : M. Herman De Croo et Mme Vanessa Matz (S)

➤ **MARDI 15 DÉCEMBRE 2009**

Echange de vues avec M. Olivier Chastel, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur la préparation de la présidence belge de l'Union européenne.

- Le secrétaire d'Etat a invité à débattre des priorités de la présidence belge, secteur par secteur, avec les ministres compétents du gouvernement belge.

Questions européennes et Relations extérieures

RÉUNION COMMUNE DU COMITÉ D'AVIS FÉDÉRAL CHARGÉ DE QUESTIONS EUROPÉENNES ET DE LA COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Présidents : M. Herman De Croo, Mme Vanessa Matz (S) et M. Geert Versnick

➤ **MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2009**

Échange de vues avec le Premier ministre sur les résultats du Conseil européen des Chefs d'Etat et de gouvernement des jeudi 10 et vendredi 11 décembre 2009 à Bruxelles.

Réunion commune avec les commissions homologues du Sénat

- Le Premier ministre a fait un exposé.

- Sont intervenus : M. Roel Deseyn, M. Philippe Mahoux (Sén.), Mme Nathalie Muylle, M. François-Xavier de Donnea, M. Bruno Tuybens, Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers, M. Herman De Croo et Mme Matz (Sén.)

- Le Premier ministre a répondu.



SÉANCES PLÉNIÈRES

Ce chapitre mentionne:

- les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;
- l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;
- le résultat des votes.

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

- **MARDI 15 DÉCEMBRE 2009 MATIN (0128), APRÈS-MIDI (0129)**
JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009 APRÈS-MIDI (0130), SOIR (0131)
MARDI 22 DÉCEMBRE 2009 MATIN (0132), APRÈS-MIDI (0133), SOIR (0134)

PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI

1. **Projet de loi relatif au régime général d'accise, n^{os} 2257/1 à 4.**

La loi du 10 juin 1997 relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accise a transposé dans le droit belge les dispositions reprises dans la directive 92/12/CEE du 25 février 1992 relative au même objet que repris dans le titre de cette loi. Il s'agissait des mesures législatives destinées à la mise en oeuvre du nouveau régime d'accise des produits d'accise communautaire présidant à l'ouverture du grand marché européen au 1^{er} janvier 1993.

Dans les faits, cette loi du 10 juin 1997 confirmait des dispositions prises par l'arrêté royal du 29 décembre 1992 prises dans le cadre de l'article 11 de la loi générale sur les douanes et accises (légifération d'urgence par voie d'un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres et ensuite confirmé par une loi).

Cette loi a prévu tout un système d'interconnexion des entrepôts fiscaux et tout un système de mouvements des produits d'accise par le biais de documents d'accompagnement administratif sur support papier.

La nouvelle directive européenne prévoit un support électronique de tous ces mouvements d'accise, à partir du 1^{er} avril 2010, moment où les 27 pays formant l'Union européenne doivent être en mesure d'entrer dans le système informatisé européen EMCS.

Toutefois, la loi de transposition de cette directive doit être adoptée par le gouvernement et les Chambres législatives pour le 31 décembre 2009 et la Commission européenne doit être informée de cette transposition pour la même date.

Le projet de loi (n° 2257) est adopté par 88 voix et 31 abstentions



2. Projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses, n^{os} 2258/1 à 4.

La loi du 13 février 1995 relative au régime d'accise des boissons non alcoolisées et la loi du 13 février 1995 relative au régime d'accise du café régissent actuellement tout le système d'accise sur ces produits qui ne sont pas des produits d'accise communautaire.

Ces lois ont été moulées sur le régime d'accises des produits d'accise communautaires.

Le présent projet de loi vise donc à modifier ce régime d'accise pour le copier en partie sur celui qui va régenter, à partir du 1er avril 2010, les produits d'accise communautaire mais en tenant compte de l'impossibilité de le circonscrire dans le système électronique EMCS. En effet, les mouvements d'accise pour les produits soumis aux accises belges ne peuvent pas bénéficier du système des documents administratifs d'accompagnement.

Le projet qui vous est soumis vise donc à fixer de nouvelles dispositions quant au champ d'application des accises sur ces produits, au fait générateur de l'accise qui interviendra lors de la fabrication dans le pays ou lors de l'importation/introduction, à l'exigibilité de l'accise au moment de la mise à la consommation, à la fabrication en ce compris la transformation des produits d'accise et à la circulation sous régime suspensif.

Pour ce faire, le document commercial d'usage remplace donc le document administratif d'accompagnement.

Par ailleurs, des dispositions spécifiques ont été jointes en vue des éventuels remboursements d'accise qui posaient problème au vu des lois actuelles.

Les contrôles seront mieux circonscrits et permettront une meilleure perception de l'impôt.

Le projet de loi (n° 2258) est adopté par 80 voix contre 2 et 35 abstentions

3. - Projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses, n^{os} 2310/1 à 4.
- Projet de loi portant des dispositions fiscales, n^{os} 2311/1 à 4.

Le projet de loi (n° 2310) est adopté par 80 voix et 40 abstentions

Le projet de loi (n° 2311) est adopté par 81 voix et 39 abstentions

4. Projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses, n° 2170/9

L'avant-projet de loi qui est déposé, règle une série de mesures fiscales et financières comme:

- l'exonération pour les titres-repas, les chèques sport/culture et les éco-chèques;
- la déduction des dons à des institutions de l'Espace économique européen;
- pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, le calcul de la réduction d'impôt pour toutes les allocations de chômage par contribuable;
- l'instauration d'une réduction d'impôt pour véhicules électriques;
- la correction du statut fiscal des sportifs;
- la taxation des pensions des personnes à la retraite résidant à l'étranger;
- l'adaptation du mode de taxation des marins qui ne sont pas assujettis à la sécurité sociale belge;
- diverses modifications en matière d'impôt des sociétés et des personnes morales, concernant, entre autres, les PME, les intercommunales, la réorganisation d'entreprises et le régime commun d'un seuil de participation minimum aux établissements de crédit, entreprises d'assurances et sociétés de bourse;



- la base du projet “document électroniquement reconnaissable - vente” (enregistrement électronique de certains actes authentiques);
- un nouveau règlement pour le dépôt des contrats de bail.

Le projet de loi (n° 2170) est adopté par 81 voix et 40 abstentions

5. Projet de loi-programme, n^{os} 2278/1 à 20.

Le projet de loi (n° 2278) est adopté par 81 voix contre 30 et 9 abstentions

6. Projet de loi modifiant la loi du 16 mai 2003 fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes, n^{os} 2230/1 à 3.

Le projet de loi (n° 2230) est adopté par 101 voix et 19 abstentions

7. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de Justice (II), n^{os} 2161/1 à 7.

- Proposition de loi (M. Daniel Bacquelaine et Mmes Marie-Christine Marghem et Carine Lecompte) modifiant l'article 962 du Code judiciaire relatif à la qualification des médecins experts, n^{os} 246/1 et 2.
- Proposition de loi (MM. Joseph George et Gerald Kindermans et Mme Clotilde Nyssens) réformant les dispositions du Code judiciaire sur l'expertise n^{os} 1523/1 et 2.
- Proposition de loi (M. Stefaan Van Hecke, Mme Zoé Genot et M. Fouad Lahssaini) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres en ce qui concerne les conditions d'octroi de l'aide de l'Etat aux victimes d'actes intentionnels de violence, n^{os} 1749/1 et 2.
- Proposition de loi (Mme Clotilde Nyssens) visant à étendre le champ d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence, n^{os} 1750/1 et 2.
- Proposition de loi (MM. Renaat Landuyt, Bruno Tobback et Bruno Tuybens) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres en ce qui concerne les conditions d'octroi de l'aide de l'Etat aux victimes d'actes intentionnels de violence, n^{os} 1751/1 et 2.
- Proposition de loi (Mme Carina Van Cauter et M. Willem-Frederik Schiltz) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, n^{os} 1761/1 et 2.
- Proposition de loi (M. Raf Terwingen et Mme Mia De Schamphelaere) modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, n^{os} 1930/1 et 2.
- Proposition de loi (Mmes Carine Lecomte et Josée Lejeune) modifiant les articles 972 et 987 du Code judiciaire en ce qui concerne l'expertise judiciaire, n^{os} 1955/1 et 2.
- Proposition de loi (MM. Peter Logghe, Koen Bultinck, Francis Van den Eynde, Hagen Goyvaerts, Bart Laeremans, Bert Schoofs, Bruno Stevenheydens, Filip De Man et Gerolf Annemans et Mme Rita De Bont) étendant les catégories de personnes et de postes de dommages susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation par la commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence, n^{os} 2007/1 et 2.

Le projet de loi (n° 2161) est adopté par 81 voix et 39 abstentions



8. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de Justice (I), n^{os} 2160/1 à 6.
- Proposition de loi (Mme Clotilde Nyssens) modifiant l'article 138 du Code d'instruction criminelle, n^{os} 1622/1 et 2.

Le projet de loi (n° 2160) est adopté par 81 voix et 39 abstentions

9. Projet de loi portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas sur la mise à disposition d'un établissement pénitentiaire aux Pays-Bas en vue de l'exécution de peines privatives de liberté infligées en vertu de condamnations belges, faite à Tilburg (Pays-Bas) le 31 octobre 2009, n^{os} 2302/1 et 2.

Le projet de loi (n° 2302) est adopté par 102 voix contre 23 et 11 abstentions

10. Projet de loi fixant le contingent de l'armée pour l'année 2010, n° 2272/1.

Le présent projet de loi a pour but de fixer le contingent de l'armée pour l'année 2010. Le contingent de l'armée exprime le nombre maximum de militaires qui peuvent être simultanément sous les armes un même jour de l'année. Pour 2010, ce nombre est limité à 37 112 militaires et est atteint au mois de janvier.

Le projet de loi (n° 2272) est adopté par 122 voix contre 12

11. Projet de loi contenant des dispositions diverses en matière de santé publique, n^{os} 2306/1 à 4.

Le projet de loi (n° 2306) est adopté par 112 voix et 23 abstentions

12. Projet de loi instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac, n^{os} 1768/10 à 14.

Les auteurs estiment que la législation actuelle sur le tabagisme n'est pas claire et est trop morcelée. C'est pourquoi ils proposent d'instaurer une interdiction générale de fumer dans les lieux accessibles au public.

Le projet de loi (n° 1768) est adopté par 83 voix contre 27 et 23 abstentions

13. Proposition de loi (M. Servais Verherstraeten, Mme Yolande Avontroodt, MM. Christian Brotcorne, Jean-Jacques Flahaux et Thierry Giet et Mmes Marie-Claire Lambert, Nathalie Muylle et Hilde Vautmans) modifiant la loi du ... instaurant une réglementation générale relative à l'interdiction de fumer dans les lieux fermés accessibles au public et à la protection des travailleurs contre la fumée du tabac n^{os} 2317/1 à 4.

Selon les auteurs, il ne fait aucun doute que dans les débits de boissons également, le tabagisme et le tabagisme passif nuisent gravement à la santé. L'instauration d'une interdiction de fumer dans ces établissements est donc indispensable, mais nécessite une concertation avec le secteur pour éviter des investissements inutiles.



C'est pourquoi ils habilite le Roi à élaborer, en concertation avec le secteur, un cadre général d'accompagnement de cette interdiction de fumer.

La proposition de loi (n° 2317) est adoptée par 84 voix contre 27 et 21 abstentions

14. Projet de loi instituant l'engagement volontaire militaire et modifiant diverses lois applicables au personnel militaire, n^{os} 2314/1 à 4.

Le projet de loi (n° 2314) est adopté par 110 voix contre 22

15. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de migration et d'asile, n^{os} 2305/1 à 3.

Le projet de loi (n° 2305) est adopté par 109 voix et 23 abstentions

16. - Projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie maritime, n^{os} 2214/1 à 3
- Projet de loi relatif à la lutte contre la piraterie maritime et modifiant le Code judiciaire n^{os} 2215/1 à 4.

La piraterie maritime connaît aujourd'hui une recrudescence importante. Eu égard aux particularités de cette criminalité, la Communauté internationale se doit de coopérer en vue de lutter plus efficacement contre la piraterie maritime. Au niveau de l'Union européenne, le Conseil a adopté le 10 novembre 2008 une Action commune concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie. La Marine belge participe à cette opération militaire dénommée ATALANTA.

Bien qu'ayant une vocation plus large, le projet de loi vise à donner à la participation de la marine belge à l'opération ATALANTA une base légale solide. Il contient des définitions de navires et groupes de pirates, crée une nouvelle incrimination de piraterie maritime assortie de peines appropriées, donne compétence aux navires de guerre ou aux équipes de protection militaire belge embarquées sur des navires civils de prévenir et réprimer les actes de piraterie, crée une compétence extraterritoriale lorsque des pirates sont appréhendés par navires belges et résout les aspects de procédure pénale posés par les spécificités de la lutte contre cette forme de criminalité.

Le projet de loi (n° 2214) est adopté par 126 voix et 10 abstentions

Le projet de loi (n° 2215) est adopté par 112 voix contre 13 et 10 abstentions

17. Projet de loi portant des dispositions diverses, n^{os} 2299/1 à 24.

Le projet de loi (n° 2299) est adopté par 84 voix contre 34 et 14 abstentions

18. - Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 78 de la Constitution, n^{os} 2107/6 à 8.



- Projet de loi mettant en équivalence le grade de master en droit, master en notariat, master en droit social et respectivement une licence ou un doctorat en droit, une licence en notariat, une licence en droit social en ce qui concerne les exigences de diplôme pour les professions juridiques dans les lois et règlements qui règlent une matière visée à l'article 77 de la Constitution, n^{os} 2108/6 à 8.

Les projets de loi (n° 2107 et 2108) sont adoptés par 119 voix contre 14

19. - Projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 77 de la Constitution à la dénomination « Cour constitutionnelle », n^{os} 1112/1 à 11.
 - Projet de loi adaptant diverses lois réglant une matière visée à l'article 78 de la Constitution à la dénomination « Cour constitutionnelle », n^{os} 1113/1 à 10.
 - Projet de loi spéciale visant à adapter diverses dispositions à la dénomination « Cour constitutionnelle », n^{os} 1114/1 à 10.
 - Proposition de loi spéciale (M. Ben Weyts) remplaçant les mots « Cour d'arbitrage » par les mots « Cour constitutionnelle » dans la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, n^{os} 1727/1 et 2.

Le projet de loi (n° 1112) est adopté par 96 voix contre 14 et 23 abstentions

Le projet de loi (n° 1113) est adopté par 109 voix et 23 abstentions

Le projet de loi (n° 1114) est adopté par 111 voix et 22 abstentions

20. Projet de loi en vue de soutenir l'emploi, n^{os} 2307/1 à 5.

Le projet de loi (n° 2307) est adopté par 87 voix contre 23 et 23 abstentions

21. Projet de loi modifiant la loi du 11 janvier 1993 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, et le Code des sociétés, n^{os} 1988/7 à 10.

Le projet de loi (n° 1988) est adopté par 90 voix contre 14 et 29 abstentions

22. Projet de loi contenant le troisième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, n° 2281/1.

Le projet de loi (n° 2281) est adopté par 85 voix contre 48

23. Projet de loi contenant le quatrième ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2009, n^{os} 2285/1 et 2.

Le projet de loi (n° 2285) est adopté par 85 voix contre 48



24. Cour des comptes, Cour constitutionnelle, Conseil supérieur de la Justice, Comité permanent de contrôle des services de police, Commission pour la protection de la vie privée, Médiateurs fédéraux, Comité permanent de contrôle des services de renseignements et de sécurité, Commissions de nomination pour le notariat: - comptes de l'année budgétaire 2008; - ajustements des budgets de l'année budgétaire 2009; - propositions budgétaires pour l'année budgétaire 2010, n^{os} 2295/1 et 2.

Cour des comptes, adopté à l'unanimité des 133 votants

Cour constitutionnelle, adopté par 96 voix contre 37

Conseil supérieur de la Justice; Comité permanent de contrôle de police e.a., adoptés à l'unanimité des 133 votants

Propositions budgétaires cour constitutionnelle e.a., adoptés à l'unanimité des 133 votants

25. Chambre des représentants, membres belges du Parlement européen et financement des partis politiques - Comptes de l'année budgétaire 2008; - Budgets de l'année budgétaire 2010, n^o 2318/1.

Comptes Chambre, adopté à l'unanimité des 133 votants

Parlement européen, adopté à l'unanimité des 133 votants

Partis politiques, adopté par 131 voix et 1 abstention

Budget Chambre; Parlement européen, adopté à l'unanimité des 133 votants

Partis politiques, adopté par 131 voix et 1 abstention

QUESTIONS ORALES

La politique de l'emploi

Question de :

M. Gerolf Annemans (VB) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n^o P1498)

Les sans-abri, les demandeurs d'asile et les enfants qui dorment dans la rue

Questions jointes de :

- Mme Mia De Schampelaere (CD&V) (n^o P1499)
- M. Wouter De Vriendt (Ecolo-Groen!) (n^o P1500)
- M. Hans Bonte (sp.a) (n^o P1501)
- M. Willem-Frederik Schiltz (Open Vld) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n^o P1502)



La coordination intrafédérale à la suite de l'arrêt de la station d'épuration d'eau de Bruxelles-Nord

Question de :

M. François-Xavier de Donnea (MR) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n° P1498)

La procédure de régularisation

Questions jointes de :

- M. Jean Marie Dedecker (LDD) (n° P1504)
- M. Filip De Man (VB) (n° P1505)
- M. Xavier Baeselen (MR) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n° P1506)

Les investissements (étrangers) dans l'industrie

Question de :

M. Hendrik Daems (Open Vld) au premier ministre, chargé de la Coordination de la Politique de migration et d'asile (n° P1507)

L'inculpation de fonctionnaires de la Régie des bâtiments

Question de :

M. Christian Brotcorne (cdH) au vice-premier ministre et ministre es Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1508)

Le rapport de la Cour des comptes

Question de :

M. Jan Jambon (N-VA) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1509)

Tax-on-web dans les écoles

Question de :

M. Kristof Waterschoot (CD&V) au vice-premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (n° P1510)



L'accord de coopération avec le Congo et son incidence sur les forêts primaires

Question de :

M. Georges Dallemagne (cdH) au ministre de la Coopération au développement (n° P1513)

Le rapport de la Cour des comptes en ce qui concerne la norme de santé

Question de :

Mme Camille Dieu (PS) à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale (n° P15118)

Les engagements de la Belgique en Afghanistan après 2010

Question de :

M. Dirk Van der Maelen (sp.a) au ministre de la Défense (n° P1512)

B-Cargo

Question de :

M. Ronny Balcaen (Ecolo-Groen!) à la ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques (n° P1514)

COMMUNICATION

Par lettre du 14 décembre 2009, le président du groupe N-VA me communique que M. Luc Sevenhans fait désormais partie de son groupe politique.

A la suite de cette modification, le groupe N-VA se compose de 8 membres.

COMITE P – TITRE HONORIFIQUE

Le 10 décembre 2009 nous avons élu les membres effectifs du Comité permanent de contrôle des services de police.

M. Gil Bourdoux n'ayant pas été réélu comme membre, je vous propose d'accorder à M. Gil Bourdoux le titre honorifique de membre du Comité permanent de contrôle des services de police.



ÉLOGE FUNÈBRE DE MONSIEUR PIERRE LANO

Le **président** (*devant l'assemblée debout*): Le décès, ce mercredi 9 décembre, de notre ancien collègue et secrétaire honoraire de la Chambre, Pierre Lano, nous a profondément touchés.

Pierre Lano est né le 23 août 1944 à Waregem, en Flandre occidentale. Son père Gérard était fabricant de tapis à Harelbeke, cité dont il fut également bourgmestre pendant vingt-quatre ans.

Pierre Lano venait à peine de décrocher son diplôme de docteur en droit et poursuivait ses études de notariat à l'université de Louvain lorsque son père décéda inopinément. En 1970, alors qu'il était âgé de vingt-six ans à peine, Pierre Lano accéda au poste d'administrateur délégué de l'entreprise familiale. Il fut rapidement confronté à la crise économique et à l'impact de cette dernière sur l'emploi. Préoccupé comme il l'était du sort de ses plus de cinq cents travailleurs, il considérait chaque licenciement comme un drame personnel. En découvrant plusieurs niches de marché, l'entrepreneur toujours dynamique qu'il était parvint, en dépit d'une concurrence intérieure et extérieure féroce, à sauver son entreprise et à la hisser, en l'espace de quelques années, au rang de spécialiste des revêtements de sol de réputation mondiale.

Comme je l'ai déjà dit, Pierre Lano était né dans une famille active non seulement dans le monde de l'entreprise, mais aussi dans celui de la politique. En 1977, il fut élu conseiller communal CVP à Harelbeke et lorsque le CVP y accéda au pouvoir en 1988, il devint bourgmestre. Fin 1992, il adhéra au VLD. Sa démission immédiate de son poste de bourgmestre et la restitution de son mandat à la liste sur laquelle il avait été élu témoignent de la droiture que nous lui connaissions. Il déménagea ensuite à Courtrai où il déploya pendant des années encore une intense activité sur le plan local. La politique locale ne constituait-elle pas pour lui le lieu idéal pour prendre le pouls de la population?

En mai 1995, Pierre Lano fit son entrée à la Chambre en tant que député de l'arrondissement de Courtrai-Roulers-Tielt. Doté d'une personnalité bien trempée tout en restant toujours loyal à son parti, Pierre Lano s'y consacra pendant douze ans à l'amélioration de l'efficacité de l'appareil d'État. Cette action déboucha notamment sur la "Loi Lano", adoptée en avril 2007, imposant des règles budgétaires plus strictes aux organes collatéraux de la Chambre et du Sénat.

Pierre Lano siégea au sein de notre Assemblée jusqu'aux élections de 2007. Interrogé à propos des moments qui l'auront le plus marqué dans sa carrière de parlementaire, Pierre Lano avait répondu qu'il avait surtout apprécié "les moments non politiques". "Je privilégie la recherche de solutions à la volonté d'avoir toujours raison" disait-il. Et il ajoutait: "débattre avec ses opposants et trouver finalement un compromis, voilà qui a constitué pour moi une source de grande satisfaction".

Après ses adieux à la politique, Pierre Lano se consacra à nouveau entièrement à son entreprise. En 2008, il fut une nouvelle fois frappé de plein fouet par la crise économique. Et cette fois encore, l'entrepreneur qu'il était parvint à se repositionner stratégiquement et à restaurer la rentabilité de son entreprise, tout en évitant un bain de sang social.

Avec le décès de Pierre Lano, nous perdons un homme aimable à l'esprit ouvert, particulièrement soucieux d'autrui. Un capitaine d'industrie au grand cœur.

Son hospitalité était légendaire. Comme l'a dit le doyen lors des funérailles: "Sa porte était toujours grande ouverte".



Actif, fier et jovial, proche des gens, d'une grande franchise, toujours disposé à rendre service, droit et sans détours, désarmant: telle est l'image de Pierre Lano que nous souhaitons graver dans nos mémoires.

Je vous invite à observer une minute de silence en hommage à notre ancien collègue.

Yves Leterme, premier ministre : Nombre d'entre nous ne peuvent concevoir que la bouillonnante personnalité qu'était Pierre Lano ne soit plus. Au cours des sept années pendant lesquelles nous avons siégé ensemble à la Chambre des représentants, M. Lano m'a donné l'image d'un travailleur assidu et compétent, notamment au sein de la commission de la Comptabilité de la Chambre. Le président a évoqué cette facette.

Dans notre pays, en Flandre occidentale, Pierre Lano était un entrepreneur brillant qui a su faire traverser à l'entreprise qu'il dirigeait des périodes parfois houleuses. Les témoignages émouvants de ses travailleurs après son décès ont montré qu'à l'évidence, l'entrepreneur Pierre Lano ne considérait pas ceux qui travaillaient pour lui comme de simples unités économiques mais qu'il voyait bien au contraire en eux des personnes dont la destinée le concernait personnellement et qui faisaient véritablement partie de sa famille.

Pierre Lano n'avait que vingt-six ans lorsqu'il a repris les rênes de l'entreprise familiale à la mort de son père. Il a su mériter la confiance que ce dernier avait placée en lui et il a confondu les sceptiques qui le jugeaient trop jeune et encore trop fougueux.

Il s'est affirmé comme un entrepreneur dynamique, ce qu'il fut plus encore lorsqu'il combina ce rôle avec celui de mandataire politique, quarante ans durant. En quittant la vie politique en 2007, il a déclaré qu'il était révolu le temps où il se rendait en Chine le vendredi pour ses affaires et était de retour le lundi pour exercer sa fonction politique.

La semaine dernière, c'est la vie que Pierre Lano a décidé de quitter. Sa famille, ses amis, nous tous portons son deuil. Mais nous devons accepter, aussi difficile que cela puisse être, que cet acte procédait d'une décision qui lui appartenait.

À son épouse Myriam, qui était tout à la fois son soutien, son réconfort et son ancre, à ses fils talentueux dont il était si fier, aux membres de sa famille et à ses nombreux amis et anciens collègues pour qui le soleil est moins rayonnant ces derniers jours parce que Pierre nous a quittés, à vous tous je présente au nom du gouvernement et de cette assemblée mes sincères condoléances.

Et je forme tout aussi sincèrement le vœu que tous puissent accepter cette perte combien douloureuse et puiser le réconfort dans le souvenir des beaux moments qu'ils ont vécu avec Pierre Lano, cet homme remarquable, cet époux, ce père, ce parent, cet ami et ce collègue qu'il était.

La Chambre observe une minute de silence.



ÉLOGE FUNÈBRE – PIETER LEYS

Le **président** (*devant l'assemblée debout*): Pieter Leys, membre honoraire de la Chambre, est décédé le mardi 8 décembre 2009, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Avocat de profession, il a transité vers la politique par le biais de son action au sein du Christelijk Middenstandsverbond. Il a entamé sa carrière politique en 1953 comme conseiller communal de Sint-Andries-Brugge, commune dont il sera bourgmestre pendant douze ans à partir de 1959.

M. Leys, Flamand engagé, a été élu en 1965 député VU dans l'arrondissement de Bruges. Il sera réélu à trois reprises et coopté une fois au Sénat.

Sa carrière parlementaire a pris fin en 1980.

Tout au long de sa carrière à la Chambre, Pieter Leys a témoigné un intérêt particulier pour les travaux publics, l'organisation judiciaire et les intérêts communaux.

À l'issue de son mandat parlementaire, il a continué à participer très étroitement à la vie politique locale de sa bonne ville de Bruges dont il fut échevin pendant six ans.

Pieter Leys a été un député extrêmement actif et des plus engagés.

Au nom de la Chambre, je présente à sa famille les plus sincères condoléances de notre assemblée.

Yves Leterme, premier ministre (en néerlandais): Je tiens à joindre les condoléances du gouvernement à celles de la Chambre. Je voudrais adresser nos plus sincères condoléances à la famille, aux amis et connaissances de M. Pieter Leys.

La Chambre observe une minute de silence.

BUDGETS ET COMPTES

- Projet de loi contenant le budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2010, n^{os} 2222/1 à 7 et n^o 2221/1
- Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010, n^{os} 2223/1 à 19, nos 2224/1 à 24 et n^{os} 2225/1 à 26.

Les projets de loi (n^{os} 2221 à 2225) sont adoptés par 85 voix contre 48

COUR DES COMPTES – NOMINATION D'UN CONSEILLER (CHAMBRE NÉERLANDAISE)

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un conseiller de la Chambre néerlandaise de la Cour des comptes.

Les candidatures ont été annoncées en séance plénière du 10 décembre 2009.



La sous-commission "Cour des comptes" a entendu les candidats le 15 décembre 2009.

Par lettre du 20 décembre 2009, Mme Caroline Penders retire sa candidature.

Mmes Camille Dieu et Maggie De Block sont désignées pour dépouiller les scrutins.

Nombre de votants : 13

Bulletins blancs et nuls : 2

Votes valables : 130

Majorité absolue : 66

M. Marc Galle a obtenu 13 suffrages.

M. Herman Matthijs a obtenu 8 suffrages.

M. Rudi Moens a obtenu 98 suffrages.

M. Rudi Moens ayant obtenu 98 suffrages, soit la majorité absolue, est nommé conseiller à la Cour des comptes (Chambre néerlandaise).

VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Francis Van den Eynde (VB) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « la nostalgie qu'éprouve le gouvernement turc à l'égard de l'empire ottoman et de la domination turque dans les Balkans » (n° 392)
(développées en réunion publique de la commission des Relations extérieures du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 392/001)

- une motion de recommandation par Alexandra Colen (VB) et Francis Van den Eynde (VB)
- une motion pure et simple par Georges Dallemagne (cdH)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 50



2. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Renaat Landuyt (sp.a) au ministre de la Justice sur « le protocole d'accord conclu avec le ministre flamand du Bien-Être » (n° 393)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 393/001)

- une motion de recommandation par Renaat Landuyt (sp.a)
- une motion pure et simple par Mia Schamphelaere (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 50

3. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Renaat Landuyt (sp.a) au premier ministre sur « la sécurité à Bruxelles » (n° 394)
- M. Bart Laeremans (VB) au ministre de la Justice sur « l'insécurité à Bruxelles » (n° 400)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 394/001)

- une motion de recommandation par Renaat Landuyt (sp.a)
- une motion pure et simple par Carina Van Cauter (Open Vld)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 50

4. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Francis Van den Eynde (VB) au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles sur « le financement de la guerre au Congo depuis la Belgique » (n° 395)
(développées en réunion publique des Relations extérieures du 9 décembre 2009)

Deux motions ont été déposées (MOT 52 395/001)

- une motion de recommandation par Alexandra Colen (VB) et Francis Van den Eynde (VB)
- une motion pure et simple par Mark Verhaegen (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 86 voix contre 50

5. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- M. Peter Logghe (VB) au ministre de la Justice sur « la mesure de la charge de travail » (n° 397)
(développées en réunion publique de la commission de la Justice du 9 décembre 2009)



Deux motions ont été déposées (MOT 52 397/001)

- une motion de recommandation par Bart Laeremans (VB) et Peter Logghe (VB)
- une motion pure et simple par Mia Schamphelaere (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 85 voix contre 50





RELATIONS INTERNATIONALES

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009

RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR

S.E. M. Rafael Correa Delgado, Président de la République de l'Équateur a été reçu en audience à la Présidence du Sénat, par le Président Armand De Decker et Mme Corinne De Permentier, première vice-présidente de la Chambre le 27 novembre 2009.

- L'Équateur est un des trois pays andins où la Coopération au Développement belge est présente depuis 30 ans, essentiellement dans les domaines de la santé, de la protection de la jeunesse, de l'agriculture, de l'eau, de la décentralisation, du soutien aux collectivités locales. La coopération belge est la 5^{ème} en ordre d'importance en Équateur.
- La Belgique met à la disposition de l'Équateur un fonds d'expertise et offre des bourses d'études aux étudiants les plus méritants. Le Président Correa bénéficia de l'une de ces bourses d'études, ce qui fut à l'origine de l'attachement profond qui le lie à la Belgique.
- Certains des détracteurs de M. Correa l'accusent d'augmenter la bureaucratie par la création de nouvelles agences. M. Correa s'en défend. Au contraire, ces agences sont nécessaires. Il faut des instances de coordination des institutions publiques. Pour preuve de sa totale transparence au niveau démocratique, M. Correa tient à souligner qu'il a invité une députée de l'opposition à faire partie de la délégation.
- Le Président du Sénat insiste sur l'importance de la présence de la Belgique et en particulier de la Coopération belge au Développement en Amérique latine. L'Amérique latine est en pleine évolution, elle s'émancipe de plus en plus de la domination politique des États-Unis.
- Il est d'avis que la présence européenne est cruciale tant au plan politique, qu'économique et que nos pays ont, au travers de nos politiques d'aide au développement, un rôle essentiel à jouer en soutien aux gouvernements pour la lutte contre l'injustice sociale et pour l'émancipation des populations les plus pauvres afin de réaliser les Objectifs de Développement du Millénaire.





- Le Président de la République de l'Equateur précise que ces dernières années, l'Amérique du Sud a subi des changements profonds. Cela reste néanmoins le continent qui connaît les inégalités sociales les plus criantes. Le libre commerce est difficilement applicable en Amérique du Sud car vu les faiblesses des économies locales, cela accentuerait plus encore ce problème d'inégalité des richesses. Les pays sud-américains comptent sur l'appui de l'Europe pour casser ce système enraciné d'inégalités sociales.
- Il ajoute que depuis quelques années, l'arrivée de gouvernements de gauche dans le paysage politique des pays sud-américains s'inscrit dans ce contexte de revendication de plus de justice sociale. Il y a d'ailleurs lieu au niveau international d'être attentif à la communication qui en est faite. Quand il s'agit des gouvernements sud-américains, l'on stigmatise les « mauvais gouvernements de gauche » dont le sien, celui de M. Morales en Bolivie et de M. Chavez au Venezuela. On traite les dirigeants de gauche de populistes alors que ce qu'il revendique, ce n'est que plus d'égalité sociale.



COMMUNIQUES DE PRESSE

COMMUNIQUÉS DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

VOUS POUVEZ CONSULTER LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE SUR NOTRE SITE : WWW.LACHAMBRE.BE, SOUS LA RUBRIQUE « À LA UNE » ET/OU « COMMUNIQUÉS DE PRESSE ».

➤ LUNDI 14 DÉCEMBRE 2009

PRÉSENTATION À LA PRESSE DU 166^E CAHIER D'OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES

MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2009 À 12 HEURES 15
SALONS DE LA PRÉSIDENTE

Le mercredi 16 décembre 2009 à 12 heures 15, MM. ROLAND et DE SOMER, respectivement président et conseiller à la Cour des comptes, remettront le 166^{ème} Cahier d'observations de la Cour des comptes au président de la Chambre Patrick DEWAELE.

Cette présentation du Cahier d'observation aura lieu dans le cadre d'une réunion de la sous-commission Cour des comptes.

MM. ROLAND et DE SOMER commenteront les différents chapitres du Cahier.

La presse aura la possibilité ensuite de poser des questions et de faire des interviews.

Pour rappel :

La Cour des comptes est une institution qui assiste la Chambre des représentants dans sa mission de contrôle de la politique financière de l'Etat fédéral.

Elle a pour missions le contrôle financier, le contrôle de légalité, et le contrôle du bon emploi des deniers publics. Ses constatations sont communiquées à la Chambre des représentants par le biais de rapports à thèmes et le Cahier d'Observations annuel.

Les missions de la Cour des comptes sont définies à l'article 180 de la Constitution et dans la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des comptes.





PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 52 1018/003 (CHAMBRE)
4-0539/3 (SÉNAT) DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2009

Rapport sur la transposition et mise en œuvre du droit européen en droit belge

- 52 2278/018 DU 10 DÉCEMBRE 2009

Projet de loi-programme

- 52 2295/002 DU 11 DÉCEMBRE 2009

Rapport concernant la Cour des comptes, Cour constitutionnelle, Conseil supérieur de la Justice, Comités permanents de contrôle des services de police et de renseignements, médiateurs fédéraux, Commission pour la protection de la vie privée et Commissions de nomination pour le notariat – Les comptes de l'année budgétaire 2008 – L'ajustement du budget 2009 – Propositions budgétaires pour l'année 2010

- 52 2222/004 DU 15 DÉCEMBRE 2009

Rapport sur le projet de budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2010 et sur le projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010

- 52 2222/005 DU 15 DÉCEMBRE 2009

Avis des commissions permanentes (1^e partie) concernant le rapport sur le projet de budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2010 et sur le projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010

- 52 2222/006 DU 15 DÉCEMBRE 2009

Avis des commissions permanentes (2^e partie) concernant le rapport sur le projet de budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2010 et sur le projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010



- 52 2278/022 DU 15 DÉCEMBRE 2009
Projet de loi-programme

- 52 2318/018 DU 15 DÉCEMBRE 2009
Rapport concernant la Chambre des représentants, membres belges du Parlement européen et financement des partis politiques – Comptes de l'année budgétaire 2008 – Budgets de l'année budgétaire 2010

- 52 2330/018 DU 15 DÉCEMBRE 2009
Rapport sur la proposition de règlement du Parlement européen relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen (COM (2009) 154)

- 52 2222/007 DU 18 DÉCEMBRE 2009
Rapport complémentaire sur le budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2010 et sur le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010

Bulletin des questions et réponses

- 52/087 DU 25 NOVEMBRE 2009
Questions et réponses écrites



CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ **CONSEIL DES MINISTRES DU 17 DECEMBRE 2009**

Le Conseil des ministres sous forme électronique a eu lieu ce vendredi 17 décembre 2009 sous la présidence du premier ministre Yves Leterme.

AJUSTEMENT DU BUDGET 2009

Cinquième adaptation du budget général des dépenses pour 2009.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le cinquième ajustement du budget général des dépenses pour 2009.

L'avant-projet adapte le budget des cinq services publics fédéraux qui participent au projet pilote [FEDCOM](#), le projet pour la modernisation de la comptabilité fédérale. Suite à l'application de la nouvelle réglementation, qui stipule que les dépenses sont exprimées en termes de droits constatés, les salaires du mois de décembre doivent être techniquement imputés sur le budget de l'année en cours. Il s'agit d'une adaptation purement formelle qui ne modifie rien dans la pratique.

SERVICES POSTAUX

Transposition de la troisième directive postale.

Sur proposition de M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui transpose en droit belge la troisième directive postale.

Le monopole de La Poste pour l'expédition d'envois de correspondance de moins de 50 grammes est abrogé à partir du 31 décembre 2010. La Poste est désignée comme prestataire du service universel jusqu'au 31 décembre 2018.



Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi modifiant les Titres I et IV de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques et modifiant la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges.



ANNEXES





DEMANDES D'INTERPELLATION

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0402** **Défense nationale**

Interpellation de M. David GEERTS au ministre de la Défense sur « son déplacement officiel aux Seychelles ».

➤ **0403** **Intérieur**

Interpellation de Mme Sarah SMEYERS au premier ministre sur « l'indemnité de préavis supplémentaire pour les ouvriers et la nouvelle mesure anti-crise prise par le Cabinet restreint le 15 décembre 2009 ».

➤ **0404** **Justice**

Interpellation de M. Bert SCHOOFs au ministre de la Justice sur « un nouveau décès dû à la drogue à la prison de Hasselt ».

➤ **0405** **Défense nationale**

Interpellation de M. Bruno STEVENHEYDENS au ministre de la Défense sur « les critiques formulées par le chef d'état-major à propos des plans d'économies, de la restructuration, du service militaire volontaire et du clientélisme politique ».





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission ...) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du Bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





COUR DES COMPTES

➤ **DOC 52 2328/001 DU 15 DÉCEMBRE 2009**
Nomination d'un conseiller (Chambre néerlandaise)





ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».